

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 1

Rubrik: Suisses de France : à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSES DE FRANCE

★

A L'ÉCOUTE !

★

SPECTACLE AUDIO-VISUEL EN COULEURS

par Jean-René BORY
secrétaire général
des Amis suisses de Versailles
sur : **Marie-Antoinette,
reine de France**

1^{re} époque :

25 janvier, à 17 heures.
26-28-30 janvier, à 21 heures.

2^e époque :

25-27-29-31 janvier, à 21 heures.
Salle La Rochefoucauld-Liancourt, 9 bis, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

Location : DURAND, 4, place de la Madeleine,

Prix : 6 F.

BORDEAUX

DEUX PROFESSEURS SUISSES
« HONORIS CAUSA »
DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Au cours de la cérémonie de Rentrée Solennelle de l'Université de Bordeaux qui eut lieu le lundi 18 novembre 1963, les professeurs

ACKERMANN François, de l'Institut de médecine dentaire de Genève, et

SCHAERER René, Président de la Société suisse de Philosophie et professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève

ont reçu le diplôme de Docteur **Honoris Causa** de l'Université de Bordeaux dans les magnifiques salles du Grand Théâtre municipal de cette ville en présence d'une foule réunissant les autorités, les enseignants, les étudiants et un nombreux public.

Diverses réceptions ont eu lieu en cette occasion auxquelles participèrent les représentants de notre pays, MM. Berthod, Consul général de Suisse et Vuffray, Vice-Consul.

Un bel hommage de la colonie suisse de Bordeaux au Consul général Berthod

Le 7 décembre, comme tous les premiers samedis de chaque mois, a eu lieu à la Maison Suisse une réunion d'informations au cours de laquelle M. Vuffray, Vice-Consul, et M. le Professeur Michod firent un exposé sur les faits politiques, artistiques, scientifiques, sportifs et divers intervenus récemment en Suisse.

Le lendemain, dans cette même Maison, fut célébré un événement peu ordinaire, l'anniversaire de l'entrée de M. le Consul général Berthod au service de la Confédération, il y a de cela quarante ans.

Au cours d'un imposant déjeuner de près de deux cents couverts, et dans une ambiance chaude et sympathique, les Suisses de Bordeaux lui ont rendu le chaleureux hommage qui lui était dû. Au dessert, M. Henri Belvisotti, Président du Club Suisse, fit un rapide historique de la carrière de M. Berthod, décrivit brièvement l'activité débordante du consul général en faveur de son pays et de la colonie, et termina en déclarant que, depuis de si longues années passées dans la capitale girondine, M. Berthod y était tellement intégré que l'on ne tarderait pas à le nommer ambassadeur de Bordeaux en Suisse.

Après avoir reçu l'hommage de M. Belvisotti, Mme Berthod reçut d'une charmante fillette un splendide livre sur la vie des oiseaux, cadeau de l'ensemble de la colonie.

M. Berthod prononça alors une de ses allocutions dont il a le secret, pleine de son lyrisme habituel et de

foi patriotique. Avec une émotion bien compréhensible, il remercia d'abord très simplement l'ensemble des convives pour leurs présents et l'amitié qu'ils lui témoignent.

Puis il évoqua ses quarante ans de service consulaire, avec ses joies et ses déceptions, et définit le rôle et les tâches d'un consul, en oubliant pas non plus de témoigner sa gratitude chaleureuse à ses collaborateurs pour le précieux appui qu'ils lui ont toujours apporté. Parlant des événements et des circonstances auxquels il eut à faire face, il énuméra les tenues et les uniformes les plus inattendus qu'il dut tour à tour endosser : « Portier d'hôtel ou chef de réception pour accueillir, avocat pour conseiller, fonctionnaire pour administrer, commissaire de police pour enquêter, gendarme pour sévir, juge pour acquitter ou condamner, religieux pour écouter et consoler. »

Il décrit ensuite la colonie idéale : « Celle qui groupe toutes les forces vives issues de notre peuple, qui trouve en elle suffisamment de membres dévoués pour constituer un comité actif, des groupes de travail positifs pour se donner un caractère propre, une richesse d'initiative d'où sortiront des réalisations et le soutien de tous les efforts.

« Ses membres sacrifieront quelques instants, quelques réunions personnelles pour participer à celles de la colonie, ils accepteront de contribuer à son budget sans que ce seul geste financier les autorise à un quelconque détachement mais au contraire les intéresse à sa bonne marche. »

Tour à tour, MM. Jeanneret, Président du Club Suisse de la Côte Basque, l'abbé Portmann, du comité d'Agen et Lurie, au nom de la ville et du Syndicat d'initiative de Bordeaux, assurèrent M. et Mme Berthod de leur affection et de leur sympathie.

L'hymne suisse clôturait, comme il se devait, la série des discours et cette manifestation se poursuivait avec la partie habituelle de loto, à laquelle succéda la danse pendant tout l'après-midi, au sous-sol pour les adeptes du twist et dans la grande salle du rez-de-chaussée

Résultat de notre concours :

Consultez le prochain numéro - Février 1964

pour les amateurs de rythmes moins nouveaux. Enfin, dans la soirée, un dîner réunit en toute simplicité les derniers fidèles du Club, terminant ainsi cette journée mémorable.

R. M.

ANNECY

C'est à l'hôtel « Gai séjour » à Seythenex, sur les hauteurs de Faverges, que se réunirent nos compatriotes de cette région et de celle d'Albertville.

M. Oettli, le président de la Société suisse de Faverges, fit observer que la dernière soirée de ce genre remontait à cinq ans et en attribua le fait à la proximité de notre pays où chacun peut se rendre en une heure de voiture et que nos compatriotes, travaillant presque tous chez Stäubli Frères et C^{ie} ou chez Stünzi Fils et C^{ie}, se voyaient souvent et se connaissent donc bien. MM. Stäubli et Scheller, directeurs respectifs de ces importantes industries de textile à Faverges, ont honoré de leur présence cette réunion qu'ils animèrent d'ailleurs par un esprit bien de chez nous.

Au cours du repas, couronné d'une spécialité savoyarde, « le porrenier », les compatriotes, MM. Artho et Gysin ne cessèrent de conter des anecdotes à la joie de tout le monde. Le président, qui avait eu soin de dresser une circulaire sur les avantages offerts aux Suisses à l'étranger par l'Expo 1964, fournit quelques renseignements complémentaires sur celle-ci. Pour terminer, le Consul de Suisse fit un court exposé sur notre problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, et sur les perspectives d'amélioration des rentes AVS/AI et sur le Fonds de solidarité.

PARIS

RETROSPECTIVE DES ACTIVITES DE L'UNION CHORALE SUISSE DE PARIS AU COURS DE L'ANNEE 1963 SES BUTS, SA DESTINEE

Quel est son but ?

En premier lieu : entretenir la pratique du chant, le folklore par ses yodels, chœurs mixtes et des ballets (si beaucoup de jeunes viennent recréer prochainement ces diverses manifestations) en vue principalement de rappeler à tous nos compatriotes de l'Île-de-France, et éventuellement des autres provinces,

que la Suisse est toujours présente non seulement parmi les émigrés d'antan ayant fait souche dans cette deuxième patrie qu'est pour nous la Douce France, mais également auprès de tous les jeunes et quels qu'ils soient, Suisses ou Français.

Tous, jeunes et vieux, ou adultes, seront les bienvenus parmi nous, qui, hélas avec le temps, les mariages, les décès voyons chaque année de trop nombreux sociétaires quitter nos rangs après de très longs et précieux concours artistiques.

Nous avons nos répétitions à notre local et siège de la société, **10, rue des Messageries, 10^e (métro Poissonnière), tous les jeudis, à 20 h. 45.** Notre Directeur est Horace Hornung, également maestro à l'Oratoire, un musicien fervent, consciencieux, et suisse par surcroît.

Tous ensemble nous ferons bon accueil aux dames et messieurs Suisses et Français, ou toutes autres nationalités, car nous ne parlons et chantons que de la musique. Tous seront les bienvenus.

Notre destinée : jusqu'à maintenant excellente. Dans le présent et l'avenir, et cela grâce à l'apport de sang nouveau (beaucoup de sociétaires pour remplacer les trop grands vides), **formidable certainement.**

Notre devise qui est celle de la Suisse (ne l'oublions pas) :

Tous pour un (en fait en code U. C.S.) notre Directeur H. H.),

Un pour tous, toujours (H. H. lui seul et c'est un maître...)

« Venez très nombreux. »

Notre activité en 1963

Le 9 février, notre grande soirée annuelle, à la Salle des fêtes du 14^e.

Malheureusement, et pour la première fois, malgré un excellent programme (concert suivi de bal), le grand froid incita quelques-uns à rester près du feu alors que, chaque année, nous devons courir le quartier pour trouver des chaises.

Le 24 mars : Assemblée générale suivie d'un déjeuner amical chez notre compatriote Grobli, à St-Maurice.

Le 10 mai : Nous collaborions à la grande manifestation chorale précédée d'un magnifique repas avec nos amis de l'Union chrétienne des jeunes gens, belle ambiance.

Le 11 mai : Séjour à Neuville-sur-Barangeon (Cher). **Voir, s'il vous plaît, détails plus loin.**

Le 29 septembre : Visite et concert dans l'après-midi à la Maison de

Retraite d'Issy-les-Moulineaux. Belle résidence, vieux pensionnaires heureux d'y finir leurs jours. Malheureusement 25 chanteurs et jodleurs exécutent leur programme devant une assistance quelque peu clairsemée malgré les efforts de leur Directeur pour inciter les toujours impulsifs résidents à renoncer à leurs sorties.

Malgré tout nous fûmes chaleureusement applaudis car apparemment nous avons par nos chants du pays « rebouillé » leur sentimentalité de vieux Suisses.

Nous les aimons bien et chaque année nous leur dispensons nos maigres mais sincères connaissances musicales.

Pendant une note mélancolique : leurs hauts dirigeants, parmi leurs très nombreux sympathisants (soutiens financiers, s'entend principalement), dont nous fûmes (chèque de 650), nous seuls semble-t-il..., ne figurent pas dans la liste des donateurs. Nous ne cherchons pas la publicité mais simplement que nos trop faibles mérites ne soient tout de même pas laissés dans l'oubli...

Le 10 décembre 1963 : Nous étions parmi les bienheureuses vedettes conviées sur le plateau du cinéma des Batignolles à la soirée artistique organisée ce soir-là par l'Association des auditeurs de la radiodiffusion et des spectateurs de la télévision. Belle assistance de mélomanes avertis et nous connaissant de longue date, car ils aiment notre pays et manifestent toujours et chaque année le plaisir de notre présence. Il est vrai (sans fausse modestie) que nous sommes à Paris le seul groupe suisse costumé. Contrairement au dicton : « L'habit fait le moine. »

Et nous mentionnerons pour mémoire (et c'est bien la première fois que nous n'y contribuons pas) la réunion patriotique du 1^{er} juillet, à Jouy-en-Josas, à l'occasion de la fête du 1^{er} août.

Peut-être certains des participants ont-ils été étonnés de notre absence inhabituelle à cette manifestation, quoique les organisateurs aient été en temps utile avisés de notre abstention, justifiée par de nombreux départs en vacances, de retours au pays définitifs [toute la famille Stædelmann (trois chanteuses et dont l'aînée était notre Secrétaire), Mme Perret Gentil (momentanément heureusement)], des décès, etc. Donc impossibilité de réunir les quatre

registres minima de notre chœur mixte. Nous nous en excusons mais continuerons comme par le passé. Même s'il n'en restait qu'un seul... à collaborer à cette manifestation patriotique mais malgré tout reposante si l'on en juge d'après les nombreux dormeurs photographiés.

Revenons à notre sortie de Neuvy (dont devait faire le compte rendu un des officiels Suisses de Paris, regrettable oubli, semble-t-il, vu l'accueil qui nous a été fait pendant ces deux jours par nos amis français et notamment ceux de l'A.P.G.I.S.).

Nous étions pourtant nombreux de l'U.C.S. (y compris son groupe de Jodel) pour prouver à nos amis Anciens combattants victimes des deux guerres que les Suisses leur portent un intérêt chaleureux et constant. Certaines personnalités nous accompagnaient dans les deux cars transportant une soixantaine de participants venus de la région parisienne. Nous citerons notamment Mme et M. Lampart, le Président des P.T.S., ceux de Sté de Gymnastique, (Mmes et MM. Frutiger et Ammon vice-présidents), Mme Tapernoux et son Président de mari (du Cercle Romand), Mme Marty et son époux, Président de l'Harmonie, et M. Beyler (Président de la Mutuelle).

Du côté français, nos somptueux hôtes dans ce magnifique domaine en pleine Sologne, propriété de la Fédération nationale Maginot, dirigée actuellement par le très connu M. Cart, ex-président de l'A.P.G.I.S. et Mme Cart, principale hôtesse d'accueil, qui avait la charge de faire dormir chacun avec sa chacune (si mariés) et séparer par dortoirs, les participants, par sexes opposés, Mme et M. Marcel Bidault, Secrétaire général, qui a été en fait le principal créateur des divers bâtiments rénovés, des parcs et des pensionnaires de la Fondation.

Je ne parlerai pas du Président actuel de l'A.P.G.I.S. et de son épouse..., par pudeur car nous serions tentés de les porter aux nues. Ni de Marie, de l'étang, mais disons simplement que ce furent deux journées magnifiques dans un cadre enchanteur. Merci à nos amis auxquels nous avons dispensé, nous U.C.S., nos meilleures productions (chœurs et yodels) devant un auditoire sincèrement heureux de nous applaudir. Nous les reverrons avec plaisir, avec vous, tous les nouveaux...

REGREB.

« LES HANDICAPÉS PHYSIQUES ONT AUSSI DROIT À LA GYMNASTIQUE ET AUX SPORTS »

...En posant par avance et par routine le principe que les exercices corporels ne peuvent être que l'apanage de jeunes (ou de moins jeunes) jouissant de l'absolue maîtrise de leurs muscles et de leurs membres... on met délibérément de côté d'autres jeunes qui n'ont pas ce privilège, parce que plus ou moins handicapés physiquement.

Et, ce faisant, on commet à la fois une injustice sur le plan social et humain, et un non-sens. Si, en effet, la joie du mouvement est ressentie par un garçon ou une fille qui peut s'ébattre sans contrainte, elle le sera encore bien davantage par celui ou celle qui ne jouit pas de la plénitude de ses moyens physiques, et à qui on donnera tout de même (et dans la mesure de ses possibilités) le moyen de s'extérioriser dans une salle de gymnastique ou sur un terrain. L'intéressé en oubliera effectivement son handicap ; il sortira de son isolement, en essayant de se surpasser et en apprenant aussi ce qu'est l'esprit d'équipe.

C'est parce que, persuadés de la valeur de cette rééducation sur le plan physique, que des hommes se sont attelés depuis plusieurs années à mettre sur pied des sociétés groupant exclusivement des handicapés, au sein desquelles sont pratiquées certaines formes de gymnastique, et de nombreuses disciplines sportives (et nous ne faisons pas allusion ici à la gymnastique médicale, mais bien à un mouvement collectif).

À voir le plaisir éprouvé par ceux qui peuvent ainsi reprendre le contact humain, tout en retrouvant pleine confiance dans leur personne — eux qui éprouvaient de l'amertume, en pensant qu'un tel plaisir leur serait à jamais refusé — on se dit qu'il faut redoubler d'effort dans le sens ci-dessus, et s'employer davantage à faire connaître aux jeunes handicapés physiques les possibilités qui s'offrent maintenant à eux dans ce domaine.

À Genève, « Sport-Handicap » compte actuellement une soixantaine de membres handicapés et totalise environ 200 séances d'entraînement plusieurs fois par semaine, dans le courant d'une année, avec sept moniteurs.

Les Autorités genevoises ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, qui —

tenant compte de l'activité ci-dessus, mais aussi des résultats obtenus — ont chargé « Sport-Handicap » de s'occuper des diminués physiques en âge de scolarité, et dispensés des leçons de gymnastique normales.

Cette décision de caractère presque révolutionnaire — sinon d'avant-garde — a été prise d'entente avec le Chef du Département de l'Instruction publique, les médecins scolaires et l'inspecteur cantonal de gymnastique. C'est dire qu'elle constitue une consécration magnifique de l'œuvre toute d'abnégation des amateurs de S.H.G., et de ceux qui lancèrent un mouvement, qui prend ainsi place officielle dans le Canton de Genève.

Mais cette décision comble aussi une lacune que beaucoup regrettaient et qui voulaient que les écoliers ayant une quelconque déficience physique — ils sont environ 140 à Genève — soient privés des joies de la gymnastique.

Il n'en sera plus ainsi, et une telle initiative devait être signalée, puisqu'elle touche une partie de la jeunesse. Une jeunesse qui, jusqu'alors restait en dehors d'activités qui constituent une des joies de vivre !

M. V.

Tiré de l'article de John CHEVALIER
(Le Gymnaste Suisse, n° 13)

HAUTE DISTINCTION

M. Jean Roche, Recteur de l'Université de Paris, a remis les insignes de docteur « honoris causa » à M. Karl Barth, professeur de théologie à l'Université de Bâle. Cela s'est passé le 7 novembre à la Sorbonne, lors de la cérémonie de l'ouverture de l'année académique 1963-64.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE

21, avenue Jean-Jaurès
Issy-les-Moulineaux (Seine)
Métro : Mairie d'Issy

Convois d'enfants de 7-15 ans, de père Suisse, à destination de la Suisse : juillet-août 1964.

Inscriptions reçues du 1^{er} au 15 mars 1964, date limite.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Société Helvétique de Bienfaisance, tél. : RENan 01-65.

COURS À LA SORBONNE

Le Professeur Gilbert Guisan, de la Faculté des Lettres de Lausanne, donne, depuis le 6 décembre, un cours public à la Sorbonne sur le

sujet suivant : « Le mouvement intellectuel en Suisse Romande au XIX^e siècle, de Mme de Staël à Amiel ».

Amphithéâtre Guizot, le vendredi à 16 heures, jusqu'au 14 février 1964.

ART

A l'occasion de l'Exposition des peintres, sculpteurs et architectes suisses de la Section de Paris, présentée à l'Ambassade de Suisse en France les 7 et 8 décembre, le Prix Soldati (peinture) a été attribué à M. Samuel Buri et le Prix Gilberte de Salaberry (sculpture), à M. Adrien Liegme.

CAMP D'ETE 1964

Le Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H., Alpenstrasse 26, à Berne, annonce que le prochain camp d'été pour jeunes Suissesses et jeunes Suisses âgés de 17 à 25 ans aura lieu du 16 au 30 août 1964. Il se déroulera dans le cadre de l'Exposition nationale 1964, à Lausanne et aura pour but de rendre possible à la plupart des Jeunes, la visite détaillée de cette exposition.

Prix pour logement, nourriture, transports, entrées, etc., environ Fr. S. 120. —/140, —.

Le voyage aller et retour est à la charge des participants.

Dans des cas très particuliers, une réduction de prix pour le camp sera accordée si la demande est confirmée par l'Ambassade ou le Consulat.

L'AMBASSADE DE SUISSE EN FRANCE NOUS COMMUNIQUE :

Les bureaux de l'Ambassade de Suisse étant fermés un samedi sur deux conformément à l'horaire de travail de l'administration fédérale, il est prudent de noter les dates des samedis non ouvrables, en 1964, à la représentation diplomatique et consulaire :

4 et 18 janvier,	1 ^{er} , 15 et 29 août,
1 ^{er} , 15 et 29 février,	12 et 26 septembre,
14 et 28 mars,	10 et 24 octobre,
11 et 25 avril,	7 et 21 novembre,
9 et 23 mai,	bre,
6 et 20 juin,	5 et 19 décembre,
4 et 18 juillet,	bre.

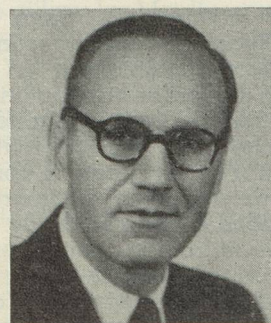


UNE BELLE CARRIERE

La Colonie suisse de Paris a appris avec regret que M. Willy-E. Senger venait de quitter notre Ambassade pour prendre sa retraite. L'inexorable limite d'âge et un nombre très respectable d'années — bien remplies — au service de la Confédération sont les seules raisons de ce départ. En effet, à voir M. Senger, on ne se douterait, ni de son âge limite, ni du poids de quarante-cinq ans de labeur assidu. D'ailleurs, ses capacités, son expérience et son dynamisme souriant ont immédiatement trouvé un nouveau champ d'activité à Paris-même. Ainsi, il reste avec nous, ce dont nous sommes extrêmement heureux.

Entré au Département politique en 1918, M. Senger fut d'abord affecté à la Légation de Suisse à Vienne. De là, on l'envoya à Paris, puis, un peu plus tard, à Cologne. Au début de la seconde guerre mondiale, il remplissait les fonctions de consul à Nantes. En 1941, après la fermeture de son consulat par les autorités d'occupation, il fut rappelé à Berne, où il ne resta qu'un an. En 1941, il se retrouvait à Paris, où il traita, désormais, les questions commerciales, d'abord en qualité de consul, puis comme conseiller chargé des affaires économiques et financières. C'est à ce poste, durant une période où les relations économiques franco-suissees n'étaient pas aisées, qu'il rendit des services particulièrement éminents.

« Le Messager Suisse de France » forme des vœux très amicaux pour sa nouvelle existence professionnelle et parisienne et lui dit, à la mode provençale : « Sans adieu ! »



M. ET Mme RETO CARATSCH ONT QUITTE PARIS POUR RENTRER EN SUISSE

Aux premiers jours de janvier M. et Mme Réto Caratsch ont quitté Paris pour prendre d'abord leur retraite sur les bords de l'Inn dans le décor majestueux de l'Engadine et puis sur les bords de la Limmath à Zurich. M. Caratsch ayant servi depuis dix-sept ans comme correspondant politique de la **Neue Zürcher Zeitung**, à Paris n'abandonnera pas pour autant toute activité. Esprit d'une rare érudition, toujours à la recherche du sens authentique des événements, de l'histoire et de l'action des hommes, journaliste de grande expérience et homme de lettres au langage fascinant, tout porte à penser qu'à son retour au pays, son activité se prolongera dans les domaines qui lui tiennent à cœur.

M. Caratsch quitte le journalisme après une longue et belle carrière. Envoyé à Berlin en 1932 pour le compte de la **Neue Zürcher Zeitung** dès avant l'avènement de l'hitlérisme, il en fut expulsé en été 1940. En première page, de grands quotidiens du régime nazi l'avaient alors qualifié de « übler Hetzjournalist » et les autorités lui donnaient vingt-quatre heures pour quitter le territoire du Reich. Ce qu'elles lui reprochaient était de taille : d'avoir eu l'affront indécent d'annoncer dans les colonnes de son journal que l'alliance entre Hitler et Staline allait se rompre et que la guerre éclaterait entre l'Allemagne et l'Union soviétique.

C'était en été 1940... Les sceptiques devant de telles prédictions ne manquaient pas. Quant aux autorités du Reich, elles allaient jusqu'à affirmer que la Suisse ne pourrait plus tolérer pendant longtemps les agissements de journalistes aussi manifestes

tement malveillants que Réto Caratsch. Mais un an plus tard Hitler ouvrait le front de l'Est, comme le correspondant de la N.Z.Z. l'avait prévu. Après, pour lui, ce furent des séjours à Berne comme correspondant au Palais fédéral, puis à Bâle comme rédacteur de la **Nationalzeitung**. Mais en 1946 il fut appelé à la succession à Paris de M. Konzelmann au poste de correspondant de la **Neue Zürcher Zeitung**. Ce fut un travail où M. Caratsch donna toute sa mesure, tant sous la Quatrième que sous la Cinquième république.

Mais ce fut aussi le temps où de nombreux Suisses de Paris firent l'expérience de l'accueil toujours chaleureux de cette bonne maison de la rue de Thann, dans le 17^e arrondissement, que la N.Z.Z. venait d'acheter, et où Mme Irma Caratsch savait recréer la bonne ambiance suisse et grisonne que l'on retrouve avec plaisir. Les trois enfants de M. et Mme Caratsch y ont vécu une grande part de leur jeunesse. L'aînée, aujourd'hui, est mariée aux Etats-Unis, le fils voici quelques années, est entré dans la diplomatie suisse, la plus jeune poursuit encore ses études.

Il ne fait pas de doute que le départ de M. et Mme Caratsch de Paris laissera une place vide dans la colonie suisse. Mme Caratsch y avait déployé une activité précieuse au service de ceux de nos compatriotes auxquels le lien avec la patrie manque... souvent cruellement. C'est là une réalité que l'épouse de M. Caratsch a eu le don et surtout le cœur de ressentir.

A l'occasion de leur départ de Paris et pour présenter le nouveau correspondant de la **N.Z.Z.**, M. H.-E. Tütsch, M. et Mme Caratsch ont donné une réception le 13 décembre dans un grand hôtel de la rive droite. On y remarquait, notamment, la présence de M. Wahlen, chef du Département politique suisse, de M. le Ministre Jolles, de M. l'Ambassadeur Soldati et de nombreuses personnalités de l'ambassade. Du côté français il y avait, en particulier, M. Grandval, Ministre du travail, le Général Genevey, M. le Ministre Lebel, chef des Services d'information du Quai d'Orsay, ainsi que de nombreuses personnalités de la Presse et des Services officiels. Plusieurs représentants de l'U.N.E.S.C.O. ainsi que les Ambassadeurs de

Suède et de Roumanie ont participé à cette agréable rencontre.

Un sympathique déjeuner des journalistes suisses en poste à Paris eut lieu également début décembre en l'honneur de leur collègue.

K.

TOULOUSE

Société Helvétique de bienfaisance

Cette année encore, les Suisses de Toulouse, au nombre de trois cents, étaient fidèles au rendez-vous de Noël.

La séance récréative — sous la Présidence de M. le Consul général Berthod — allait transporter les enfants dans l'univers merveilleux, familial de leurs jeunes esprits, dans le monde captivant de Tintin et Milou.

La Casta Fiore — dont les bijoux avaient mystérieusement disparu —, les Dupon (d et t), habiles détectives, le Capitaine Haddock, le Professeur Tournesol, Mme Irma, Tintin et Milou, tous ces personnages sous la directive de l'imprésario et grand organisateur de la soirée, M. Bertrand Simonetta — habile auteur et metteur en scène à la fois — allaient faire revivre avec beaucoup de talent, d'éclat et de verve, plusieurs épisodes de la fabuleuse histoire.

Des gracieuses danses de tous pays exécutées par les jeunes Tissot, et des mélodies à la guitare interprétées par un groupe d'adolescents plein de talent, des numéros comiques et classiques, venaient compléter ce spectacle déjà si riche.

Après l'entracte, où petits et grands avaient trouvé qui à goûter, qui à gagner une belle tombola, la partie officielle s'ouvrait par les chaleureuses paroles d'accueil et le message de Noël, invitant à l'amour et à la paix entre les hommes, du Consul général, M. Berthod et de M. Zryd, Président de la S.H.B.

Tandis que la chorale dirigée par Mlle Zryd entonnait des Noëls et que l'arbre s'illuminait de mille feux, les enfants s'apprétaient à recevoir leurs jouets et se séparaient enfin, emportant avec eux le radieux souvenir de cette soirée où pour tous, au fond des cœurs, avait régné la joie.

A. Z.

U.C.S.

Dernière minute : Notre concert annuel et bal de février 1964 ont été renvoyés à novembre 1964 en raison des transformations entreprises à la salle des Fêtes de la Mairie du 14^e, salle où se tiennent habituellement nos manifestations.

PRO TICINO

26 janvier

Une date à retenir

**Au cercle national
des Armées de terre
et de mer,
8, place St-Augustin**

**Déjeuner
sous la présidence
d'honneur de S.E.
l'ambassadeur de Suisse
et de madame
Agostino Soldati**

**Inscrivez-vous nombreux
pour cette belle
manifestation de la**

PRO TICINO

A PARIS

Création d'un groupe d'études suisses

Si l'on suit la presse suisse de ces derniers mois, on constate que les problèmes des Confédérés établis à l'étranger y tiennent une place de plus en plus large.

Ce fut, l'été dernier lors des journées de Saint-Moritz, le discours retentissant de M. Lüchinger, délégué de l'Union des Suisses de France et ses répercussions. C'est, plus récemment, l'envoi par la Confédération aux autorités cantonales d'un avant-projet d'article constitutionnel concernant les Suisses de l'étranger.

Tout se passe donc comme si le pays prenait, petit à petit, mieux conscience de l'existence de ce que l'on a appelé très improprement « la Cinquième Suisse ». Cette expression, outre qu'elle rappelle fâcheusement la Cinquième Colonne de triste mémoire, pourrait faire accroire qu'il existe cinq Suisses juxtaposées et non pas une Suisse et cinq — ou plutôt vingt-trois façons d'y être Confédéré.

Cette prise de conscience des Suisses du pays à l'égard de leurs compatriotes durablement ou temporairement expatriés exige que dans nos communautés à l'étranger nous nous préparions à exercer, d'une façon ou d'une autre, les droits et à accomplir les devoirs attachés à la qualité de Confédéré.

C'est pourquoi, une vingtaine de Suisses de Paris ont récemment constitué un groupe d'études helvétiques. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une nouvelle société. Ce groupe qui se veut limité, se propose, dans une première étape de dégager la « voie suisse » d'une participation des Confédérés établis à l'étranger, à la vie politique de leur pays.

Cela pose le problème de l'information : d'une part, de la Suisse sur les préoccupations de ceux de ses enfants qui vivent hors de ses frontières et, d'autre part, celle de ces expatriés sur les faits et les idées politiques du pays.

Cela pose, parallèlement, le problème d'une participation active des Suisses de l'étranger à la vie civile de la Confédération. L'avant-projet d'article constitutionnel présenté par le Département politique et

accepté par le Conseil fédéral comme base de discussion sera au centre des débats de ce groupe d'études. D'ores et déjà, il apparaît que ce texte s'il venait un jour à être soumis à un vote populaire et accepté limiterait singulièrement les droits civiques des Suisses établis à l'étranger. Le haut fonctionnaire du Département politique qui l'a présenté au cours d'une conférence de presse donnée le 16 décembre dernier aux journalistes parlementaires de Berne a clairement laissé entendre que le droit de vote en matière fédérale serait accordé aux Suisses de l'étranger « qui sont en service militaire en Suisse et, d'une façon générale, à ceux qui seraient de passage au pays ou qui rentreraient précisément pour pouvoir voter ». Nous empruntons ce passage entre guillemets à notre confrère Frank Bridel, correspondant à Berne de la « Tribune de Genève ». Signalons à ce propos que le directeur de la « Gazette de Lausanne », M. Pierre Béguin, a, dans un éditorial remarqué, estimé contraire à l'intérêt bien compris du pays cette limitation trop étroite des droits civiques des Suisses de l'étranger.

Travaillant en liaison avec la Nouvelle Société helvétique — dont on sait l'œuvre considérable qu'elle accomplit par le truchement de son secrétariat pour les Suisses à l'étranger — le Groupe d'Etudes helvétiques de Paris se propose d'examiner quels seraient les modes d'une participation civique plus large que celle prévue actuellement par les autorités fédérales et compatible avec l'esprit de nos institutions.

Ce travail accompli — et qui ne peut être le fait que d'un nombre restreint d'hommes et de femmes venant d'horizons ethniques et professionnels divers — le groupe informera l'ensemble de la Communauté suisse de Paris et de toute la France des résultats de ses études. Il souhaite que son exemple soit contagieux et que, dans d'autres villes de France, des groupes similaires se constituent. Il y va de l'avenir des communautés suisses à l'étranger. L'enjeu mérite que l'on s'attache à cette entreprise de longue haleine.

François GROSS.

Le signataire de ces lignes, domicilié, 11, rue des Archives, Paris, 4^e, reçoit toute correspondance concernant le groupe d'études helvétiques.

Noël à la Maison Suisse de retraite

À la Maison Suisse de Retraite d'Issy-les-Moulineaux se sont déroulées dans une ambiance magnifique qui fait honneur à l'organisation directoriale et au développement de tout son personnel, les Fêtes du Réveillon et jour de Noël.

Dès les jours qui ont précédé ce 24 décembre, on a vu surgir un bel arbre de Noël, très bien décoré.

Sur tous les murs, décorations de gentilles petites étoiles d'or ou d'argent, de minuscules branches de sapin garnies de l'étoile traditionnelle conduisant les mages à Bethléem.

Après le repas du soir, distribution à chacun des pensionnaires, d'un petit colis d'un choix réalisant les goûts de chacun.

Et à 21 h 30, dans la salle réservée aux spectacles, soirée récréative.

Tout d'abord, le Directeur, dans une improvisation charmante donne le programme vraiment chargé, puis nous dit dans quel esprit il avait fait cette manifestation ; voulant que chacun dans ses pensionnaires puissent trouver là une ambiance familiale, et nous le disons bien haut il en fut ainsi.

Nous devons cette réussite de cette partie récréative à Mme Dietrich, charmante compagne du Directeur qui s'est dévouée sans compter, donnant de sa personne avec un entrain qui a fait la joie de tous, s'adjoignant son père : M. Buisson et les quatre enfants du Directeur, qui eux aussi nous ont charmés dans la pièce de Ferrari : « Pas de surmenage scolaire », ainsi que dans leurs danses rythmiques : « Madisson » ; une autre saynète très gentille et spirituelle « Un curieux cas d'insomnie ».

Ce furent ensuite de jeunes séminaristes qui, bien gentiment, ont prêté leur concours en faisant : chants danses, monologues.

Citons en même temps deux petites Suissesses dans des lieds de notre pays ; une troisième nous a récité un poème de Théophile Gautier.

Ce n'est qu'à onze heures trente que s'est terminé ce gentil spectacle.

À ce moment, dans notre magnifique chapelle XVII^e siècle, culte protestant par M. Hato, pasteur de Clamart.

Et, à minuit, messe de minuit, célébrée par M. l'Abbé Tamisier, pro-

LES SUISSES DE L'ÉTRANGER VONT-ILS POUVOIR VOTER ?

Les autorités fédérales ont la ferme intention maintenant de donner une solution à un problème qui se posait déjà en 1848. Il s'agit du statut juridique des Suisses établis à l'étranger.

Nombreux sont nos compatriotes émigrés qui estiment fort peu satisfaisante la situation actuelle. Ils ont trouvé des porte-parole au Conseil national et au Conseil des Etats, pour faire valoir leur désir d'être mis en mesure de participer plus directement à la vie nationale et surtout d'être plus efficacement soutenus dans leurs efforts pour renforcer les liens qui les attachent à la mère-patrie. En 1954, par exemple, les représentants du peuple transmettaient au Conseil fédéral un « postulat » du député zuricois Vontobel.

De plus, lors de leur congrès annuel à Saint-Gall, en été 1962, les délégués des sociétés suisses à l'étranger insistaient pour que le gouvernement donnât suite à un projet préparé par la Nouvelle société helvétique et qui tendait à fixer dans la constitution elle-même les principes d'une politique plus active.

Cette fois pourtant, les autorités fédérales ont examiné sérieusement les principales revendications des Suisses émigrés défendues par la Nouvelle société helvétique, en particulier celles qui se rapportent aux obligations militaires, à l'exercice des droits politiques et à l'assistance. Elles sont arrivées à la conclusion qu'il ne serait pas possible d'y faire droit sans insérer un nouvel article dans la Constitution fédérale.

Le département politique a donc préparé un avant-projet que, récemment, MM. Pierre Micheli, secrétaire général, et Maurice Jaccard, chef de section, ont présenté et commenté au cours d'une conférence de presse. Voici le texte proposé :

« La Confédération peut accorder son appui aux Suisses à l'étranger en vue de renforcer les liens qui les unissent entre eux et avec la patrie, et soutenir les institutions créées à cet effet. Elle peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses à l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'accomplissement des obligations militaires et à l'octroi de droits politiques, ainsi qu'en matière d'assistance. Les cantons seront consultés au préalable. »

On le voit, il s'agit d'abord d'un « article de compétence » qui laisse à la législation le soin de régler les détails. Le texte, pourtant, donne certaines précisions. On constate d'abord qu'il ne s'agit pas du tout d'« étatiser » les institutions et les œuvres créées par les Suisses de l'étranger, mais de les soutenir et de les encourager. Il faudra ensuite délimiter plus exactement les obligations militaires qui, pour la plupart de nos compatriotes, prennent la forme du bordereau pour le paiement de la taxe. Enfin, il importe de régler d'une manière uniforme les questions d'assistance qui sont aujourd'hui affaire des cantons, d'où, très souvent, des différences de traitement qui apparaissent comme inéquitables à ceux qui en subissent les effets.

Reste le problème le plus délicat et le plus controversé : celui des droits politiques. Se fondant sur des expériences faites il y a une trentaine d'années, où, sur simple circulaire de la chancellerie fédérale, les cantons ont délivré des cartes d'électeurs à des Suisses de l'étranger séjournant en Suisse, le département politique estime qu'il n'y a pas là de difficultés techniques. Mais on veut fixer exactement les conditions dans lesquelles un Suisse émigré peut exercer ses droits politiques, dans son pays d'origine, et non pas dans son pays de résidence.

Sur ces différents points, le Département politique désire connaître l'avis de tous les intéressés.

C'est pourquoi il a communiqué son projet aux gouvernements cantonaux, aux partis, aux représentations diplomatiques et consulaires, à l'intention des sociétés et des groupements suisses à l'étranger.

La consultation prendra évidemment un certain temps et c'est seulement après avoir reçu les différents avis que le Département soumettra son projet, éventuellement remanié, au Conseil fédéral. Si tout va bien, le peuple pourrait se prononcer au milieu de l'année prochaine ou en automne 1964 sur le principe. Mais il faudra encore élaborer et discuter les dispositions d'exécution. Nos compatriotes de la « cinquième Suisse » doivent donc prendre patience. Ils se réjouiront cependant de savoir que, maintenant, la machine est en marche.

« Feuille d'Avis de Neuchâtel ».

fesseur au Séminaire, messe chantée devant la crèche par nos jeunes séminaristes et les enfants de M. Dietrich.

A la fin de cette partie spirituelle, collation dans chacune des salles à manger de la maison.

Vers 2 h. du matin, chacun rentrait chez soi, enchanté de cette soirée vraiment réussie et qui restera longtemps dans les annales de la maison comme dans le souvenir de chacun.

Le jour de Noël, ce fut un repas que ne pourraient réunir les grands restaurants des Boulevards, voyez plutôt le menu :

APERITIF,
QUICHE LORRAINE (maison),
CHAUD FROID DE VOLAILLE,
FONDS D'ARTICHAUT,
PETITS POIS,
DESSERT,
BUCHE DE NOEL (maison),
VIN, CAFE.

Que peut-on de plus, sinon féliciter le Directeur de cette maison qui a montré un exemple d'organisation magnifique, entouré de Madame, ses enfants et tout le personnel de la maison.

M. et Mme Bossard étaient des nôtres, eux qui se dévouent sans compter et ne ménagent rien pour maintenir notre devise : « Un pour tous, tous pour un ».